

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°9/2020 du 06/11/20

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de cas repart à la hausse, une hausse record au Kenya.** Le nombre de cas hebdomadaires augmente de 45% dans la zone AEOI par rapport à la semaine précédente (+ 11 334 cas contre + 7 814 la semaine passée), à l'inverse de la tendance mondiale (- 19 %). Cette hausse est principalement portée par l'augmentation observée au Kenya qui connaît une hausse record (+ 6 402 contre + 3 714 la semaine passée). Cette augmentation est corrélée à la hausse du nombre de tests, mais le taux de positivité est également en forte hausse : il s'établit à 15 % fin octobre contre 5 % un mois plus tôt. Le nombre de nouveaux cas repart également à la hausse en Ouganda, mais la situation se stabilise en Ethiopie, pays le plus touchés d'AEOI, avec plus de 96 000 cas recensés depuis le début de la pandémie.
- **Kenya – Renforcement des mesures de restriction.** A l'issue de la conférence nationale sur la COVID-19 qui s'est tenue le 4 novembre dernier, le Président Uhuru Kenyatta a annoncé le renforcement des mesures de restriction : le couvre-feu est avancé de 23h à 22h et prolongé jusqu'au 3 janvier 2021, l'heure de fermeture des bars et restaurants est avancée de 22h à 21h, le port du masque obligatoire est rappelé dans tous les lieux publics et les rassemblements sont suspendus pendant 60 jours. Les écoles, fermées depuis la mi-mars à l'exception de quelques « classes de transition » ré-ouvertes il y a quelques semaines, resteront fermées jusqu'à janvier 2021. Enfin, en fonction de l'évolution de la pandémie, des restrictions de circulation et des confinements localisés pourront être définis.
- **Soudan, Somalie, Soudan du Sud – Une nouvelle enveloppe de l'UE de 17,2 M€ pour soutenir les mesures de préparation liées à la COVID-19.** Cette nouvelle enveloppe servira à soutenir les personnes déplacées en Somalie, à fournir des équipements de protection aux personnels de santé au Soudan du Sud et à renforcer le système de santé au Soudan. L'UE travaillera en étroite relation avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la mise en œuvre de cette nouvelle aide. Avec cette nouvelle contribution, le soutien du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique à la réponse sanitaire d'urgence atteint désormais 300 M€ en Afrique de l'Est.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique – Lancement d'une initiative pour promouvoir l'économie digitale en Afrique.** L'Initiative « Africa Data Leadership Initiative » (ALDI) prévoit de répondre aux besoins d'information et d'expertise sur l'économie numérique des décideurs politiques, de la société civile et des entrepreneurs du secteur privé africain. D'une durée de 6 à 9 mois, ce projet pilote conçu par Future State, la CNUCED et Smart Africa sera mis en place dans 5 à 6 pays dont le Kenya. Grâce à ce partenariat tripartite financé par MediaNetwork à hauteur d'1 MUSD, des programmes de renforcement de la gouvernance de l'économie numérique pourraient être mis en place et viser la consolidation d'un réseau d'expertise dans le domaine.

- **Ethiopie – Une cinquantaine de morts en région Oromia et des affrontements en région Tigré.** Des membres de la communauté Amhara auraient été la cible d'une attaque perpétrée par des rebelles de l'Armée de libération Oromo (OLA) : plus de 54 morts auraient ainsi été dénombrés par Amnesty International en région Oromia (Centre du Pays). Deuxième groupe ethnique le plus important d'Ethiopie après les Oromos, les Amharas avaient déjà été pris pour cible mi-octobre : une douzaine de morts avaient alors été recensés. Par ailleurs, en région Tigré (Nord-Ouest), des affrontements entre l'armée régulière nationale et des combattants du Front de libération du peuple du Tigré (TPLF) sont observés depuis le 4 novembre. Les tensions sont latentes dans la région depuis plusieurs mois mais ont été récemment exacerbées après que la région a organisé des élections régionales, contre l'avis du gouvernement fédéral, remportées par le TPLF. Par mesure de précaution, le Soudan a décidé de fermer ses frontières avec l'Ethiopie afin d'empêcher l'entrée sur le territoire éthiopien de combattants en provenance du Tigré.
- **Madagascar – La BAD approuve un financement de 14,5 M€ pour soutenir l'industrialisation malgache.** Fin octobre, la Banque Africaine de développement (BAD) a approuvé un prêt de 14,5 M€ en faveur de Madagascar à travers le Projet d'appui à l'industrialisation et au secteur financier (PAISF) qui vise à transformer le secteur industriel en améliorant les conditions de l'investissement privé dans le secteur manufacturier, textile et agroalimentaire. Il contribuera notamment au développement des zones d'émergence industrielles (ZEI) et des chaînes de valeur dans la perspective de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge du développement industriel et de la promotion des investissements privés.

Actualités agricoles

- **Kenya – Inquiétude des producteurs de fleurs face aux nouveaux confinements en Europe.** Alors que les nouvelles mesures de confinement mises en place en Europe affectent à nouveau les fleuristes et autres vendeurs de fleurs (grandes surfaces, jardinerie, etc.), les producteurs kenyans de fleurs s'inquiètent. Ces derniers jours, les commandes de fleurs du Kenya auraient en effet connu une chute de 20% aux enchères néerlandaises. Les commandes des USA, de la France (qui serait le 4ème marché pour la fleur coupée en Europe), de l'Allemagne et du Royaume Uni auraient en effet fortement diminué ces derniers jours. Si la situation actuelle ne sera pas comparable à celle du début d'année, compte tenu notamment du maintien de certaines capacités de fret et de la promotion des ventes en ligne, l'impact de ce nouveau confinement devrait néanmoins impacter davantage les productions de fleurs bas/moyen de gamme. Le secteur kenyan des fruits et légumes, quant à lui, s'attend à des niveaux de commande élevés jusqu'en février 2021, en dépit de cette nouvelle période de confinement.
- **Kenya – L'inflation s'élèverait à 4,84 % en octobre, tiré par le coût élevé de certains aliments.** La hausse des coûts alimentaires a contribué à porter l'inflation à 4,84 % en octobre, contre 4,25 % en septembre. L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 0,95 %, passant de 108,57 à 109,60 en un mois. L'IPC pour les aliments et les boissons non alcoolisées aurait augmenté quant à lui de 1,14 %, compte tenu notamment de l'augmentation du prix des carottes et des avocats, de la farine de blé et de la viande ovine.
- **Tanzanie – Un plan pour la production durable d'huile de palme.** Le gouvernement tanzanien a accordé environ 6 MUSD à l'Institut de recherche agricole de Tanzanie (TARI) pour soutenir l'amélioration de la production durable d'huile de palme dans le pays. Le fonds est principalement destiné à la recherche et à la production de plants de palme en quantité suffisante pour les agriculteurs, ainsi qu'à la formation de ces derniers. Le coordinateur national de la recherche sur l'huile de palme en Tanzanie a déclaré que l'objectif immédiat était de produire un total de 5 000 000 de plants par an. Les statistiques montrent que la Tanzanie importerait 365 000 T d'huile alimentaire par an, ce qui coûterait au gouvernement plus de 190 MUSD. En 2016, la consommation nationale d'huile comestible était estimée à 570 000 T, dont 64 % d'huile de palme, 30 % de tournesol et 2 % d'huile de coton.

- **Madagascar – Lancement du projet FANDROSO pour le développement et le renforcement des organisations de producteurs.** Le Ministère de l'agriculture a lancé le projet de « Financement des appuis normalisés pour le développement et le renforcement des organisations de producteurs » (FANDROSO) d'un coût total de 20,5 M€, co-financé par l'UE (19,5 M€) et l'Etat malgache (1 M€). Le projet vise à faciliter l'accès aux services agricoles, moderniser l'agriculture, augmenter la productivité et les revenus des producteurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il permettra de financer, en 3 ans, près de 4 000 projets agricoles dans les 22 régions du pays et bénéficiera à 250 000 exploitations agricoles familiales.
- **Maurice – Evaluation de l'accord de pêche entre l'UE et Maurice.** Les travaux de la 3^{ème} commission mixte de l'accord de pêche durable entre l'UE et Maurice se sont déroulés les 26 et 27 octobre derniers. L'évaluation a porté sur l'utilisation de la contrepartie financière de 0,6 M€ pour 2019-2020. Trois avancées significatives sont à recenser : (i) mise en place d'un programme d'observateurs embarqués, (ii) amélioration du système de transmission pour le suivi des mouvements de bateaux et des captures et (iii) appui sectoriel pour le financement d'achat de bateaux pour une cinquantaine de pêcheurs artisanaux et membres de trois sociétés coopératives, dans le cadre d'un programme de gestion des bateaux de pêche semi-industriels.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – Les ventes de produits agricoles vers le Royaume-Uni continueront à être exemptées de droits de douane.** Le Kenya et le Royaume-Uni ont finalisé les termes d'un accord commercial post-Brexit, qui permettra aux exportations kenyanes d'entrer sur le marché britannique en franchise de quota et/ou de droits après la sortie officielle du Royaume-Uni de l'UE. "L'accord assurera la continuité des entreprises, des investisseurs et des chaînes d'approvisionnement en plus de jeter les bases d'un développement économique plus poussé", a déclaré le 3 novembre la Ministre kenyane du Commerce, Betty Maina. L'accord, qui serait le 6^{ème} accord commercial en passe d'être signé par le Royaume-Uni avec un pays africain, sera bénéfique pour l'exportation des produits agricoles kenyans tels que le thé, le café, les légumes et les fleurs. Chaque année, le commerce entre le Kenya et le Royaume-Uni représente un total de 200 Mds KES, soit 1,55 Mds €.
- **Kenya – Le fret maritime comme alternative au fret aérien pour les exportations horticoles.** Alors que le secteur horticole kenyan a été très impacté par la crise COVID-19 et la réduction des capacités de fret aérien, le développement du fret maritime représente une alternative sécurisante et moins coûteuse. Ces derniers mois, les infrastructures du port de Mombasa ont ainsi été optimisées, à travers la création de plus de 560 points pour l'emballage de différents produits horticoles, pour faciliter les exportations. KenTrade, l'agence publique mandatée pour faciliter le commerce transfrontalier, aurait par ailleurs harmonisé les procédures pour faciliter les exportations de fleurs, viande, thé ou noix de cajou. Le Kenya Flower Council (KFC) souhaite ainsi imiter la Colombie qui exporte plus de 70% de ses produits horticoles par la mer.
- **Kenya – Modification des conditions d'importation des graines de tomate et de paprika.** S'inspirant du Règlement 2020/1191 du 11 août 2020 relatif au ToBRFV (Virus du fruit rugueux brun de la tomate), le KEPHIS (Kenya Plant Health Inspectorate Service) a modifié les conditions d'importation des graines de tomate (*Solanum lycopersicum*) et de paprika (*Capsicum annum*). La modification décrit les conditions d'importation permettant de certifier de l'absence de ToBRFV, pour les graines produites avant et après le 11 novembre 2020.
- **Ethiopie – Inauguration d'un nouvel abattoir dans l'Est du pays.** D'une capacité journalière d'abattage de 3 000 ovins et caprins ainsi que de 100 chameaux, un nouvel abattoir dans l'Est du pays sera dédié à l'exportation vers les pays du Golfe, dont les Emirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite. Selon Abiy Ahmed, le Premier ministre éthiopien, le projet permettra entre autres d'accroître les rentrées de devises étrangères et de créer des emplois pour les communautés locales.

- **Rwanda – ENABEL mobilise 13 M€ pour soutenir les investissements dans l'élevage de porcs et de volailles.** L'agence de coopération belge, ENABEL, en partenariat avec le RAB (Rwanda Agriculture Board) a lancé semaine dernière un programme sur 5 ans visant à développer les filières porcines et volailles et attirer les investissements privés dans ces secteurs au Rwanda. L'amélioration génétique, la disponibilité des aliments pour animaux et le développement des structures d'abattage constituent les principaux enjeux pour ces filières. A horizon 2023, les autorités rwandaises comptent sur 12 000 éleveurs de volailles et de porcs et au moins 9 000 producteurs de soja et de maïs. Le président de l'association des éleveurs de porcs au Rwanda aurait également lancé un appel à la création d'un centre d'excellence pour l'élevage porcin et l'insémination artificielle. Selon les statistiques rwandaises, les effectifs de poulets et de porcs s'établiraient respectivement à 5,3 M et 1,4 M en 2019. Le pays produirait 9 000 T d'œufs, 37 300 T de viande de poulet et 23 000 T de porc. Cette production est amenée à croître dans les prochaines années, en visant notamment le marché rwandais mais également régional (RDC notamment).
- **Tanzanie – Achat de 800 wagons réfrigérés pour acheminer les produits frais en Tanzanie.** Le président John Magufuli a annoncé, lors de l'inauguration de la liaison ferroviaire réhabilitée entre Dar es Salam, Tanga, Kilimanjaro et Arusha, de la Tanzania Railways Corporation (TRC), que 800 wagons de fret légers seraient prochainement achetés. Ces wagons viendraient compléter les 37 nouveaux wagons passagers. Certains d'entre eux seraient réfrigérés et permettraient aux producteurs de fruits et de légumes dans le nord du pays à acheminer leurs produits frais vers les marchés nationaux et internationaux par le port de Dar es Salam.
- **Soudan – Volonté d'achever la construction du port d'embarquement d'animaux vivants d'ici la fin 2020.** Au Soudan, les travaux de réalisation de la plateforme d'embarquement d'animaux vivants devraient s'achever d'ici la fin de cette année. L'infrastructure permettra au pays d'exporter notamment des bovins, des chameaux et des caprins vers les marchés asiatiques, dont la Chine. Localisé à Haidob, à 60 km de la ville de Port-Soudan, ce projet, dirigé par la China Harbour Engineering Company (CHEC), aurait coûté 142 MUSD et s'inscrit dans le cadre des « nouvelles routes de la soie ».
- **Seychelles – Ouverture du secteur aquacole aux investissements étrangers.** Quelques jours après le changement de présidence, le gouvernement des Seychelles a décidé d'ouvrir le secteur aquacole – jusqu'à présent réservé aux opérateurs locaux – aux investissements étrangers. Les entreprises étrangères pourront ainsi investir dans l'aquaculture, tant que 51% des parts de la société seront détenues par un Seychellois. Selon la Seychelles Fishing Authority, 15 investisseurs étrangers auraient doré et déjà manifesté leur intérêt d'investir dans le secteur.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*